

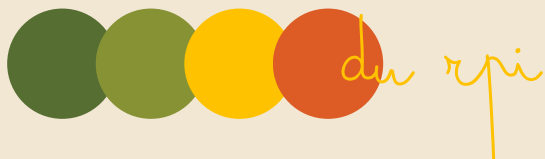
REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE

COURRENSAN - GONDRIN - LAGRAULET-DU-GER - LAURAËT

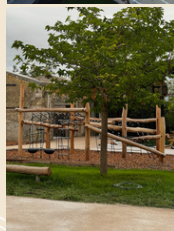
Grandir ensemble au cœur de nos villages



Présentation



RPI = regroupement pédagogique intercommunal



Un RPI c'est quoi ?

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de Gondrin/Courrensan résulte d'une collaboration entre les deux communes, visant à répartir les élèves sur deux sites scolaires et à réduire le nombre de niveaux par classe.

Cette organisation s'est accompagnée d'une mutualisation des moyens pédagogiques, concrétisée par la création du Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire (SIIS).

De son côté, le RPI de Lagraulet-du-Gers/Lauraët a permis d'organiser une répartition pédagogique cohérente entre les élèves de maternelles et élémentaires.

Face au risque d'une fermeture de poste pour la rentrée 2024, liée à la baisse des effectifs, les communes de Courrensan, Gondrin, Lagraulet-du-Gers et Lauraët ont entamé une discussion commune afin de trouver une solution durable.

À l'issue d'une rencontre avec le Directeur des services départementaux de l'Éducation nationale, un engagement a été obtenu : aucun poste ne serait supprimé sur les quatre écoles, à condition que les deux RPI fusionnent. Cette fusion a été validée et confirmée auprès de l'Éducation nationale.

Au-delà de la garantie de maintien des postes pour au moins deux ans, cette fusion permettra :

- de renforcer l'approvisionnement local grâce aux légumes bio fournis par la ferme municipale de Lagraulet,
- de mutualiser les équipements (salle de sport, piscine...),
- et de regrouper les compétences en restauration et transport scolaires.

Les écoles

COURRENSAN	GONDRIN	LAGRAULET	LAURAËT
1 classe	4 classes	1 classe	1 classe
Mme Anne Marie PANAROTTO (dir)	Mmes : Céline LUSSAGNET (dir) Céline FAURE Laetitia BULFONI Emeline GARCIA	Mme : Marie-Geneviève LAFARGUE (dir)	Mme : Becky QUIROS (dir)
Tél : 05 62 06 35 32 Courriel : 0320502X@ac-toulouse.fr	Tél: 05 62 29 10 34 Courriel : 0320342Y@ac-toulouse.fr	Tél: 05.62.29.12.72 Courriel : 0320374H@ac-toulouse.fr	Tél: 05 62 29 40 99 Courriel : 0320085U@ac-toulouse.fr

Les horaires de classe

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 9h-12h et 14h-17h
Ouverture des portes : matin : 8h50 - après-midi : 13h50

Le ramassage scolaire

La constitution de ce RPI élargi occasionne des déplacements d'élèves. L'organisation du ramassage scolaire s'est astreint à ne pas dépasser 1 changement de bus pour chacun des élèves pris en charge.

La restauration

ÉQUIPE

Nos chefs :
Olivier MAFFRE
Bruce FERREIRA

FONCTIONNEMENT

Les repas sont préparés dans la cuisine collective de la ferme du Cler, "Les Marmites Bio et Rebelles". Les plats sont ensuite livrés aux cantines de Courrensan, Gondrin, Lagraulet du Gers et Lauraët.



FOURNISSEURS

Les légumes sont fournis par le maraicher bio installé sur la ferme communale de Lagraulet. Les viandes et les autres denrées sont certifiées BIO et local principalement

Les menus sont visés par une diététicienne et établis sur 7 semaines.

Le principe de self-serA vice fonctionne sur les écoles de Gondrin et Lagraulet.



TARIFICATION

Adhésion au dispositif de Tarification Sociale

Cantine à 1 € pour les communes de Courrensan, Gondrin et Lagraulet du Gers.

Le temps périscolaire

COURRENSAN	GONDRIN	LAGRAULET	LAURAET
Garderie Gérée par la CCGA ²	ALAE¹ Gérée par la CCGA ²	Garderie Gérée par le CIAS ³ de la Ténarèze	Garderie Gérée par le CIAS ³ de la Ténarèze
8h20-8h50 17h00-17h30	7h30-8h50 17h-18h30	7h30-8h50 17h-18h30	7h30-8h50 17h-18h30
Tél : 05 62 06 35 32	Tél : 06 21 41 77 76 05 32 66 03 89	Tél : 05 62 29 12 72	Tél : 05 62 29 40 99

1 : Accueil de Loisirs Associé à l'École

2 : Communauté de Communes Grand Armagnac

3 : Centre Intercommunal d'Action Sociale

Les questions que vous vous posez sur le temps périscolaire ont certainement une réponse ici !

1- ALAE (Accueil de loisirs Associé à l'Ecole) ou Garderie ?

Chaque école dispose d'un accueil périscolaire associé, au-delà des temps scolaires (matin / midi / soir) ; ils sont soit payants (ALAE / garderies du CIAS) soit gratuits (garderies de la CCGA).

Le seul accueil déclaré (ALAE) du RPI est celui de Gondrin, il dispose d'une équipe d'animateurs diplômés avec un directeur, d'un projet pédagogique et des temps d'animation sont proposés aux enfants qui bénéficient également du goûter fourni le soir.

2- Quels sont les horaires ?

Lauraët / Lagraultet / Courrensan / Gondrin : 7h30-8h50 / 12h -13h50 / 17h-18h30 (lundi, mardi, jeudi, vendredi).

A Courrensan : garderie de 8h20 à 8h50 et de 17h à 17h30 les jours scolaires.

Le mercredi, les enfants sont accueillis le matin à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 18h30 à Gondrin.

3- Qui gère les différents temps d'accueil dans la journée ?

Selon vos besoins, votre lieu de résidence et le service que vous utiliserez, votre enfant sera successivement pris en charge par différents interlocuteurs :

- Temps périscolaires matin, midi et soir à Lauraët et Lagraulet : Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Ténarèze (**CIAS**)
- Temps périscolaires matin, midi et soir à Courrensan et Gondrin : Communauté de Communes du Grand Armagnac (**CCGA**)
- Temps scolaires de 9h à 12h et de 14h à 17h : éducation nationale
- Temps de restauration : syndicat scolaire
- Transports scolaires : syndicat scolaire / Région

4- Dois-je nécessairement inscrire mon enfant à l'accueil périscolaire à la rentrée ?

Oui, même si vous pensez que votre enfant ne fréquentera pas l'accueil périscolaire, il est prudent de l'y inscrire. Il s'agit de compléter une fiche de renseignements qui le couvrira en cas de fréquentation même occasionnelle d'un accueil. L'équipe en charge de son accueil disposera ainsi des renseignements nécessaires pour assurer sa sécurité.

5- Je n'ai jamais besoin de l'accueil du matin et du soir, mais mon enfant déjeune de temps en temps à la cantine, dois-je l'inscrire à l'ALAE et /ou garderie ?

Oui, s'il est inscrit au service de restauration votre enfant va fréquenter l'accueil périscolaire du midi, il profitera d'animations après le repas pendant le temps d'interclasse. Il sera placé sous la responsabilité de l'ALAE ou de la garderie.

6- Je n'ai besoin de l'accueil du matin ou du soir que pour 15 minutes, dois-je inscrire mon enfant ?

Oui, à partir du moment où votre enfant passe sous la responsabilité de l'ALAE ou de la garderie, même pour une très courte durée, vous devez l'inscrire et participer au financement de ce service. La participation des familles est proportionnelle aux revenus. Sans inscription, vous devrez attendre le début du temps scolaire (10 minutes avant la classe) moment où votre enfant passe sous la responsabilité des enseignants.

7- Je n'utilise aucun des services, cependant en cas d'empêchement puis-je exceptionnellement laisser mon enfant à la cantine et/ou à l'ALAE du matin ou du soir ?

Oui, les présences exceptionnelles tant à la cantine qu'à l'ALAE sont possibles. Cependant, dans un souci de sécurité et de réactivité le moment venu, nous invitons les parents qui n'auraient besoin que d'un usage exceptionnel des services à remplir tout de même leur dossier pour que la prise en charge soit immédiate dès sa formulation. Il faudra préalablement informer le directeur de l'ALAE ou l'équipe d'animation de la garderie.

8- Mon enfant fréquentera deux structures différentes, dois-je nécessairement inscrire mon enfant à l'accueil périscolaire à la rentrée ?

Oui, s'il s'agit de deux structures dépendant de deux gestionnaires différents, CIAS et CCGA, comme indiqué en question 3. Chaque responsable de site doit pouvoir disposer des renseignements nécessaires pour alerter les responsables légaux ou permettre la prise en charge immédiate de l'enfant en cas d'urgence. En raison du respect de la confidentialité des données (RGPD), peu de renseignements pourront être mutualisés entre organisateurs.

9- Le mercredi à Gondrin est-il un temps Alae ?

Oui, il s'agit d'un temps déclaré ALAE et répondant aux mêmes exigences réglementaires en termes de qualification des animateurs et de taux d'encadrement que les jours de vacances scolaires. Il convient d'inscrire son enfant pour les périodes de mercredis comme pour les vacances.
Durant les vacances scolaires, le centre de Loisirs « Le Coffre à Malices » à Montréal peut accueillir les enfants sur inscriptions.

10- Quels sont les tarifs applicables aux accueils payants (ALAE, mercredis et Vacances ou garderies) ?

Pour la CCGA :

Les tarifs, votés par les élus de la CCGA, sont différenciés selon les revenus des familles, ils dépendent également de la commune de résidence. Ils sont ainsi majorés pour les familles résidant hors CCGA selon le tableau indicatif suivant, valables en 2025.

ALAE		T1 (tarif plancher)	T2	T3	T4 (tarif plafond)
	Quotient familial	0-650	651-899	900-1099	>1100
	Matin	0,08€	0,14€	0,22€	0,28€
	Midi	0,08 €	0,14 €	0,28 €	0,41 €
	Soir	0,14€	0,28 €	0,41 €	0,54 €

ALSH	résidents CCGA	T1	T2	T3	T4
	Quotient familial	0-650	651-899	900-1099	>1100
	Journée * (dont le repas)	3,50 €	6 €	9,30 €	13 €
	½ journée	1,75 €	3 €	4,65 €	6,50 €

ALSH	Résidents hors CCGA	T1	T2	T3	T4
	Quotient familial	0-650	651-899	900-1099	>1100
	Journée * (dont le repas)	4,20 €	7,20 €	11,16 €	15,60 €
	½ journée	2,10 €	3,60 €	5,58 €	7,80 €

Pour la CCT :

Les garderies de Lagraulet et Lauraët qui dépendent du CIAS, sont payantes avec une cotisation annuelle (voir tarifs ci-dessous) :

Quotient familial	Tarif à l'année	Tarif à l'année comprenant la garderie du mercredi après-midi pour St PUY	Enfant venant uniquement le midi
QF<549	30.00 €	45.00 €	Forfait de 15€ par an (appliqué à compter de septembre 2026)
549<QF<949	50.00 €	65.00 €	
QF>949	80.00 €	95.00€	

Mes contacts utiles :

CIAS : 05.62.28.73.53 / service enfance : 06.37.18.06.68

CCGA : 05 62 08 78 22 / Direction enfance jeunesse : 05 62 08 78 24

Et le SIIS là - dedans ?

Le SIIS (Syndicat intercommunal d'intérêt scolaire) pourvoit au financement lié aux activités pédagogiques mais également au personnel non enseignant, qui intervient dans chacune des écoles pendant le temps scolaire.

LE PERSONNEL			
COURRENSAN	GONDRIN	LAGRAULET	LAURAËT
ETAPS (éducateur territorial des activités physiques et sportives) : Mme Daubas Emma.			
	ATSEM* - Mme Maribon-Ferret Corinne - Mme Mercier Priscilla		ATSEM* Mme

- ATSEM : agent territorial spécialisé des écoles maternelles

Les projets pédagogiques

RESSOURCES POUR L'APPRENTISSAGE DES ÉLÈVES

Bien que les savoirs à acquérir soient établis par les textes officiels, divers projets et équipements peuvent enrichir l'apprentissage des élèves :

LE PARC INFORMATIQUE

Chaque école est équipée de tableaux interactifs, de tablettes, d'ordinateurs et de robots programmables.

CLASSES DE DÉCOUVERTE

Au cours de leur parcours scolaire, les élèves participent à au moins deux classes transplantées, incluant des nuitées.

PROJETS ARTS & CULTURE

Ces projets incluent la participation d'un artiste et dépendent principalement des subventions de l'Éducation Nationale.

De plus, toutes les classes bénéficient de l'initiative "Un film pour tous" proposé par Ciné 32.

Littérature : Chaque classe participe au prix littéraire des Incorruptibles

SOLIDARITÉ

Chaque année, un concert solidaire est organisé dans le cadre d'un projet suivi.

Natation

Chaque classe bénéficie d'un cycle de natation annuellement. Ce cycle aura lieu à Gondrin, encadré par les enseignants et Emma Daubas (ETAPS) qui dispensera des cours gratuits supplémentaires, en dehors du temps scolaire, aux élèves de CE1.

Tous les élèves du RPI profiteront d'un abonnement gratuit au parc de loisirs de Gondrin et ce, pour chaque saison estivale.



Équipements

Les établissements scolaires bénéficient d'un environnement de qualité, soutenu par des équipements sportifs répartis sur l'ensemble des communes.

- À Courrensan, une salle de basket permet la pratique d'activités sportives en intérieur dans un cadre adapté.
- À Gondrin, les élèves ont accès à une salle des sports polyvalente ainsi qu'à un terrain de rugby, favorisant la diversité des pratiques sportives.
- À Lagrault, un terrain de basket et un terrain de rugby sont mis à disposition pour encourager les sports collectifs.
- À Lauraët, un terrain de sport ainsi qu'un court de tennis complètent l'offre d'équipements en extérieur.

Ces infrastructures permettent de mettre en œuvre des projets pédagogiques variés, tout en soutenant l'éveil, la motricité et la socialisation des élèves.

Modalités d'inscriptions

L'inscription de votre enfant dans une école doit être réalisée auprès **du Syndicat Intercommunal d'Intérêt scolaire Courrensan Gondrin Lauraët Lagraulet (S.I.I.S. CG2L)**

MAIRIE DE GONDRIIN

05 62 29 12 43

siis.cg2l@mairie-gondrin.fr

Autour des écoles

L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

L'Association des Parents d'Élèves (APE) joue un rôle essentiel dans la vie des écoles. Elle accompagne et soutient les projets pédagogiques tout au long de l'année, en collaboration étroite avec les équipes éducatives. Par son engagement, l'APE contribue au dynamisme de la vie scolaire et au bien-être des enfants.

Parmi ses actions, l'APE participe activement à l'organisation et au financement d'événements fédérateurs tels que la fête de fin d'année et la kermesse, véritables temps forts pour les élèves, les familles et les enseignants. Elle apporte également son soutien financier à la réalisation de sorties scolaires, de voyages pédagogiques ou d'activités culturelles, permettant à tous les élèves de bénéficier d'expériences éducatives enrichissantes.

L'implication des parents au sein de l'association illustre une volonté commune de favoriser un cadre scolaire épanouissant, solidaire et ouvert sur le monde.

